

Nucourt Com-Info



N° 63

Janvier 14

Le journal du conseil municipal



**Décembre,
mois festif :**

Le colis aux anciens,

L'arbre de Noël de la commune,

Le Téléthon,

Une petite fête à l'école,

Bonne année à tous !



Mot du Maire

Le cap est franchi ! Le nouvel An est arrivé inexorablement fidèle au rendez-vous ! Voici donc « une année de plus ? ... en moins ?... », selon le regard porté sur cet événement par chacun.

Après les fêtes en famille et entre amis le mois de Janvier va privilégier les rencontres plus larges, échanges de vœux communaux, retrouvailles des Aînés autour de la galette, manifestations en milieu professionnel pour les « actifs »... Ces rites, cette tradition, marquent bien le souhait de conjurer le sort en échangeant les traditionnels « bonne et heureuse année ! ». C'est aussi une occasion de se rencontrer dans une perspective d'intérêt porté à l'autre et dans une ambiance conviviale. Comme si on espérait (ou tentait de prendre l'engagement) d'être bienveillant, tolérant, a minima respectueux « des autres ». Si seulement cet état d'esprit pouvait se prolonger au-delà du mois de Janus, bien belle pourrait être l'année 2014 !

Janus, oui ... ce double regard : vers l'avenir, vers le passé. Celui-ci, à l'aune communale et intercommunale, aura été fourni en 2013. Le très prochain bulletin annuel saura en retracer fidèlement les divers moments. L'avenir vous verra exercer, grâce à l'élection, « le pouvoir souverain du peuple » : je vous souhaite la possibilité d'un vrai choix au centre duquel les valeurs républicaines et désintéressées seront les seules qui vaillent.

Quant à moi, fidèle à ces principes, je vous rendrai naturellement compte de ce qui a été fait au cours des 6 années écoulées, en toute transparence. Je vous le dois.

En mon nom, au nom de l'équipe municipale, des membres non élus des commissions, des agents communaux et du conseil municipal des Jeunes je souhaite à chacun d'entre vous « une bonne et heureuse année 2014 » pour « mieux vivre, tous ensemble, à Nucourt ! »

Conseil municipal du 3 décembre 2013

Délibérations

- 1/ Décision modificative portant sur le budget de la commune.
- 2/ Conditions d'attribution des logements de fonction communaux.
- 3/ Institution d'un contrôle obligatoire des raccordements privés au réseau d'assainissement collectif.
- 4/ Attribution de subventions aux associations.
- 5/ Poursuite de l'opération visant à la réhabilitation et à la remise aux normes des logements communaux rue de la Boutrolle.
- 6/ Réforme des rythmes scolaires (nouveaux horaires).

Logements communaux

Afin de poursuivre l'opération de rénovation des logements communaux de la rue de la Boutrolle, nous avons confié, lors d'un précédent conseil, au PACT 95 l'étude de cette opération.

Il convient de poursuivre cette opération en lançant les appels d'offres portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Il est rappelé que l'étude financière préalable conclut à une opération neutre budgétairement : les loyers perçus couvriront les remboursements des emprunts contractés.

De même, dans le cadre de l'opération projetée, la commune (commission d'attribution de logements) gardera la maîtrise des attributions de location.

Décision modificative sur le budget

Suite à notre demande en vue d'obtenir une subvention prélevée sur la réserve parlementaire de M. Alain RICHARD, sénateur du Val d'Oise (voir Com-Info n° 60), il convient de virer la somme de 30 000 € du chapitre 21 (2152) sur le chapitre 23 (2315) pour permettre la réalisation de l'opération prévue.

Réforme des Rythmes scolaires (nouveaux horaires)

La réforme des rythmes scolaires devra s'appliquer dans notre école à compter de la rentrée de Septembre 2014. Notre objectif central est d'améliorer le service apporté à l'éducation des enfants, dans le respect des conditions de travail des équipes éducatives (professeurs et agents communaux).

Selon le calendrier établi, les horaires et le « découpage » retenu pour l'école du village ont été présentés lors du conseil d'école du 15 Novembre. Après avoir rencontré l'équipe enseignante, et Mme Sanchez (inspectrice de l'Education Nationale) nous avons retenu les horaires et découpage suivant (notre proposition a été très favorablement accueillie par Mme Sanchez au motif qu'elle « bousculait le moins possible les habitudes des enfants »).

Bien entendu, un décalage sera maintenu avec la classe de maternelle rue de la Boutrolle.

Emploi du temps retenu :

- Lundi : 8h30 à 11h30 // 13h30 à 16h00 (soit 5h30 de cours), au-delà de 16h00 → Fin des cours/garderie ;
- Mardi : 8h30 à 11h30 // 13h30 à 15h30 / Temps d'Activité Péri-éducatives de 15h30 à 16h30 (soit 5h00 de cours), et une heure de TAP, au delà de 16h30 → Fin des cours/garderie ;
- Mercredi : 8h30 à 11h30 (soit 3h00 de cours) ;
- Jeudi : 8h30 à 11h30 // 13h30 à 16h00 (soit 5h30 de cours), au-delà de 16h00 → Fin des cours/garderie ;
- Vendredi : 8h30 à 11h30 // 13h30 à 15h30 / TAP de 15h30 à 16h30 (soit 5h00 de cours), et une heure de TAP, au delà de 16h30 → Fin des cours/garderie ;

Nous poursuivons la préparation de la mise en œuvre de la réforme et abordons maintenant l'étape suivante : l'organisation des TAP (Temps d'Activité Péri-éducatives). Nous avons envisagé trois domaines : les arts plastiques, la musique et le chant, le sport. L'ensemble de la démarche que nous menons repose sur une concertation étroite avec les professeurs, le personnel communal concerné, et les délégués des parents d'élèves.



Travaux

- Installation d'un nouvel abribus place de Wenings,
- Travaux sur l'alarme de Proxi,
- Les illuminations de Noël sont opérationnelles,
- Virage de la route de Magny : le Conseil Général (la route de Magny est une voie départementale) a prolongé la glissière en bois, et va mettre en place un marquage au sol central et latéral pour faire ralentir les usagers. La pose d'un ralentisseur à cet endroit n'est pas envisageable en l'état de la réglementation (habitations + virage). Nous envisageons la pose de protections en bordure de trottoirs (à charge commune) pour stopper les véhicules dans leur trajectoire de sortie de route.
- Dégradations : nous avons constaté le vol de 2/3 de la clôture du château d'eau bien que des écrous « antivol » aient été posés. Les grilles ont été coupées. Une plainte a été déposée.



Lieux d'accueil enfants-parents

Nous évoquons ce sujet régulièrement dans votre Com-Info mensuel. Ils concernent les enfants de 0 à 4 ans et leur famille habitant la CCVC. Ce n'est pas un mode de garde, mais un lieu accueillant les enfants et les adultes qui en ont la responsabilité.

Aux centres habituels de Marines, Chars, Boissy l'Aillerie et Cormeilles en Vexin s'ajoutent à partir de janvier deux nouveaux lieux : **Nucourt** (Camp de César) en alternance avec Seraincourt.

Accueil les 1er et 3ème lundis du mois entre 9h30 à 11h30.

Pour trouver le calendrier des LAEP :

- écrire dans la barre de recherche Google : ccvc laep,
- ou joindre Alexa (accueillante au LAEP) : 06.13.76.10.58.

Conditions d'attribution des logements de fonction communaux

Suite notamment au contrôle opéré par l'URSSAF sur notre administration communale, il convient de nous mettre en conformité avec les règles sur l'attribution des logements de fonction communaux.

Tout d'abord, le logement sis rue du Puits a été attribué depuis de très nombreuses années et ne respecte pas les règles d'attribution en vigueur. Il faut rapidement rétablir la situation, pour la sécurité juridique tant de l'agent concerné que de la commune.

Le 2^{ème} logement actuellement concerné est celui attribué à M. Serge Le Guen (sis à l'école « les 4 vents ») lors de son recrutement. Le conseil municipal modifie la décision prise lors de son affectation de « en utilité et besoin du service » en « nécessité absolue de service ». Cette qualification correspond à la réalité. Elle implique d'une part la mise en place formelle d'astreintes motivées notamment par la surveillance de la station d'épuration et le gardiennage à l'école, d'autre part l'exonération du paiement d'une redevance.

En ce qui concerne le logement sis rue du Puits, la même démarche juridique et opérationnelle va être conduite, pour que cette attribution soit qualifiée « utilité de service ».

Les énergies (eau, gaz, électricité) demeurent à la charge des occupants des 2 logements.

Subventions aux associations

A l'occasion du vote du budget, nous avons comme chaque année mis en place la réserve de subvention en attendant de recevoir les demandes spécifiques des associations. Ce soir, il convient d'entériner les propositions déjà discutées :

- Association des Anciens Combattants : subvention de 800 € ;
- Les 2 associations « scolaires » : subvention à hauteur de 650 € chacune, soit un total de 1300 € ;
- Les Amis du Jumelage : subvention de 60 euros (participation aux obsèques de M. LANG).
- Foyer Rural, section « Fontgerveau » : subvention de 500 €

Raccordements privés au réseau d'assainissement collectif

La commune est responsable du fonctionnement, de l'entretien du réseau d'assainissement collectif et de son contrôle.

La qualité du traitement, au niveau de la station d'épuration, des eaux usées, d'une part, de l'évacuation des eaux de ruissellement, d'autre part reposent sur des raccordements correctement opérés. Cette question est primordiale en termes de santé publique et de protection de notre environnement.

Des défaillances dans certains raccordements privés ayant été constatées, nous avons adressé des demandes de remises en conformité aux actuels occupants des habitations concernées.

De même, les bâtiments communaux ont nécessité plusieurs interventions rétablissant la conformité des évacuations d'eaux usées ou de ruissellement.

En 2003, le contrôle effectué sur les raccordements privés n'a, malheureusement, pas connu de suite. Nous avons donc repris ce dossier et entrons en contact avec les habitants concernés afin de nous assurer que les travaux adéquats, s'ils n'ont pas été réalisés, pourront être exécutés à bref délai.

L'objectif est de rétablir complètement la situation. A cette fin et pour l'avenir, conformément aux recommandations des organes de contrôle, M. Philippe FLAHAUT, maire-adjoint chargé des travaux, propose l'instauration d'un contrôle systématique lors de la mutation de biens ou de travaux, et, en tant que de besoin, selon les résultats de la surveillance de la station d'épuration.

Collecte des poubelles

En cas d'intempéries, la collecte risque d'être perturbée : dès connaissance des modifications celles-ci seront affichées sur les panneaux municipaux (mairie, place de Wenings, entrée rue du bois de Chars, Hardeville près abri bus).

Par ailleurs il est rappelé que les sapins de Noël doivent être déposés à la déchetterie.

Validité des cartes nationales d'identité

Par décret 2013-1188 du 18 Décembre 2013, la durée des CNI sécurisées établies pour des Français MAJEURS est portée de 10 à 15 ans à compter du 1er Janvier 2014, qu'il s'agisse des CNI délivrées AVANT ou APRES le 1er Janvier 2014. La durée des CNI des Français MINEURS est inchangée.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie !

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Jouets !

A l'attention des parents absents lors de l'arbre de Noël le 15 décembre, ils peuvent retirer le jouet de leurs enfants en mairie jusqu'au **24 janvier 2014**.

Dates à retenir

11 janvier : concours de belote salle du Foyer Rural,
12 janvier : galette des Aînés,
17 janvier : vœux du maire,
25 février : enlèvement des encombrants.

Nucourt Com-Info : le journal du conseil municipal

Directeur de la publication : Alain Prache.

Conception et réalisation : Commission communication

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

Mairie de Nucourt rue de la Boutrolle

Tél. : 01 34 67 41 11 Fax : 01 34 67 46 05

E-mail : mairie.nucourt@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.nucourt.eu>

Comme de nombreux nucourtois, choisissez de recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par messagerie. Pour cela, communiquez-nous votre e-mail à l'adresse ci-dessus.

Imprimé sur papier recyclé